



## Communiqué UFOLEP COVID-19 N°10 du 15 mai 2020

Bonjour,

Beaucoup d'initiatives cette semaine dans le champ du sport sur lesquelles vous pourrez certainement vous appuyer pour relancer, étape par étape, avec le respect total des mesures sanitaires, les activités. Très important, j'attire votre attention sur les déclinaisons par des Commissions Nationales Sportives de ces mesures et également un courrier UFOLEP/APAC à diffuser largement.

## Le ministère des Sports a diffusé les guides de déconfinement et l'Ufolep a réagi :

Nous vous les avons transmis dès leur diffusion car ces guides étaient très attendus. Ils ont été l'occasion pour des associations Ufolep, concernées par ces mesures, de reprendre partiellement leurs activités dès cette semaine, selon des consignes très précises, prudemment. Voici ci-dessous le lien vers les 4 guides dont deux concernent principalement l'Ufolep.

- Courrier de l'Ufolep pour la reprise des APS,
- Guides du ministère des Sports,
- Synthèse des mesures de soutien SPORT.

L'Ufolep a immédiatement mis en place :

- une réunion de présentation et d'échanges avec les CNS le 12 mai :
  - Compte rendu,
  - PowerPoint.
- un courrier d'information sur la parution de ces guides au réseau (associations, CNS GT, comités départementaux, régionaux, Comité Directeur National)
- Un <u>courrier co-signé UFOLEP / APAC (à diffuser largement auprès de vos associations)</u> sur la couverture assurantielle de l'alternative possible pour les activités non autorisées / activités d'intérieur en pratique extérieur.
  - http://reseau.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Courrier UFOLEP APAC reprise APS.pdf.
- Les 2 premiers communiqués de la moto et du tir à l'arc / sarbacane (réalisés par les CNS / Copil et validés par l'Ufolep nationale). Sont en cours de validation les communications des CNS Oshukaï et Aïkido.
  - <a href="https://padlet.com/ufolep\_nationale/bra53eidkocm">https://padlet.com/ufolep\_nationale/bra53eidkocm</a>.



## Lancement de l'opération « Soutiens ton club » :

La « Fondation du Sport Français – Henri Serandour » lance un dispositif relatif à une opération solidaire à l'égard des clubs fédérés. Le projet se concrétise de la manière suivante : une plateforme dénommée « soutienstonclub ». Les clubs peuvent s'y inscrire et ainsi bénéficier des dons qui vont être fléchés vers eux. Cette plateforme est accessible à l'adresse Internet suivante : <a href="https://www.soutienstonclub.fr">https://www.soutienstonclub.fr</a>. Une communication grand public sera lancée à partir du mardi 19 mai, avec des achats d'espaces dans l'Equipe et la presse quotidienne régionale, de façon à sensibiliser le grand public, et notamment ceux qui aiment leur club, à participer.

Pour mémoire, pour un don de 100€, 85€ iront à destination du club fléché par le donateur, 5€ seront consacrés au fonctionnement, et 10€ alimenteront une caisse de solidarité dont le bénéfice sera affecté aux clubs les plus en difficulté. A titre d'information le CNOSF abondera à hauteur de 100 000€ cette caisse de solidarité.

#### Dispositif d'appui à la reprise scolaire, 2S2C :

Les ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et le ministère des Sports ont souhaité associer le mouvement sportif local dans le cadre de l'accueil des enfants en proposant un protocole relatif au dispositif d'appui à la reprise scolaire « Sport, Santé, Culture, Civisme » en sortie de confinement. Ce dispositif, financé par l'Etat via les collectivités territoriales, est d'assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire.

Par ailleurs, les CDOS et les <u>référent·e·s USEP</u> constituent les contacts privilégiés des clubs et comités dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif 2S2C.

Ne pas hésiter à faire le lien avec les élu·e·s et délégué·e·s de l'USEP afin d'inscrire la relation dans le « <u>Dispositif</u> <u>Passerelle</u> » proposé par nos deux fédérations.

- Courrier dispositif 2S2C,
- Coordonnées référents départementaux UNSS : ici,
- Coordonnées référents départementaux USEP : ici.

# Reprise de l'accueil en formation :

Suite au décret n°2020-545 du 11 mai 2020 autorisant l'accueil du public pour les établissements de formation et les Centres de Formations d'apprentis à partir du 11 mai, le ministère du Travail a édité <u>un document de recommandations</u> et conseils à destination des acteurs·rices intervenant dans le champ de l'apprentissage et la formation professionnelle continue.

Le présent document formule des recommandations et des conseils pour l'organisation des enseignements et la priorisation des publics et/ou des formations, le recrutement et l'orientation en formation et les modalités de diffusion des informations préalables à la reprise, en lien avec les financeurs et les entreprises. Il se conçoit comme un outil d'aide à la décision, et ne doit pas être le seul document de référence pris en compte pour la reprise d'activité de formation avec accueil de stagiaires en présentiel.

En effet, la réouverture de l'accueil au public des organismes de formation (OF) / Centres de Formation des Apprentis (CFA), est conditionnée à la mise en œuvre de mesures de protection sanitaire des personnes accueillies et employées par les structures, au moins équivalentes à celles prescrites par les autorités sanitaires (mesures barrières, règles de distanciation physique, etc.) précisées dans le <u>Protocole national de déconfinement du ministère du Travail</u>. La mise en œuvre de ces règles pour les organismes de formation sera déclinée dans le guide de préconisations de sécurité sanitaire de la branche sectorielle, publié prochainement par le ministère du Travail.

De plus, il convient d'appliquer également les recommandations et restrictions spécifiques émises par le ministère de l'Intérieur (PSC1) ou le ministère des Sports (guides de reprise des APS) pour les activités et formations relevant de leur compétence, et notamment vis-à-vis des mises en situation pratique nécessitant l'acquisition de gestes techniques ou sportifs en formation.

Enfin, pour rappel, <u>le guide de reprise d'activité du CNEA et SYNOFDES</u> précise dans son annexe 5, **les mesures envisagées plus spécifiquement pour les organismes de formation** dans la reprise d'activité.

Ces différents documents ont vocation à constituer le cadre de recommandations à l'intérieur duquel les organismes de formation doivent définir les règles de mise en œuvre de la reprise de l'accueil physique, adaptées

à leur réalité foncière et opérationnelle, <u>en amont de la reprise effective</u>, et tenant compte à la fois des besoins des publics bénéficiaires de formation et de ceux des personnels dispensant les formations et les équipes supports.

- A ce titre, nous vous conseillons de reporter autant que faire se peut et a minima, <u>les actions de formation</u> <u>fédérale à partir de la rentrée de septembre</u>, en concertation avec vos CTR/CTD et formateurs·rices identifié·e·s sur les territoires.
- L'Ufolep nationale vous informe dans ce cadre du report des prochaines formations prévues au Plan de Développement des Compétences (Excel co-working, RH contrats de travail) ainsi que les formations initiales de formateurs, au dernier quadrimestre 2020. Des communications dédiées parviendront dans le réseau d'ici l'été.

#### Dispositifs et programmes :

#### AMR:

Suite au COPIL des M3S du mardi 05 mai 2020 retrouvez le compte-rendu avec notamment un lien pour accéder à un REPLAY vidéo de la visioconférence.

Compte rendu.

Appel à projets « label Maison sport santé » Pour les comités engagés dans le dispositif fédéral des M3S souhaitant déposer un dossier en deuxième vague de labellisation M2S, nous vous proposons une <u>visioconférence mardi 26 mai à 10h</u>, afin de présenter les modalités de dépôt, les dossiers types, et opérationnaliser la rédaction des dossiers à déposer. Merci d'indiquer par retour de mail à Chloé (<u>cmalet.laligue@ufolep-usep.fr</u>) votre présence à ce temps de travail. Vous recevrez un lien Zoom et des identifiants pour ce temps, dans les prochains jours.

• Appel à projets.

Développeur.euse.s : pour faire suite aux demandes formulées lors de la visioconférence, une formation de 4h (2 x 2h) sur les sujets « Gestion de projet / Levées de fonds et partenariats » aura lieu le <u>mercredi 24 juin 2020 en visioconférence</u>. Si vous souhaitez participer à cette formation, merci de vous inscrire par mail auprès de Chloé (<u>cmalet.laligue@ufolep-usep.fr</u>). Nous vous préciserons les horaires dans un prochain mail.

#### Partenariat UFOLEP - MGEN AMR - M3S:

Dans le cadre de son partenariat avec la MGEN, l'Ufolep nationale a mis en place un questionnaire en ligne « A Mon Rythme » permettant d'orienter, durant cette période de confinement, les adhérent.e.s MGEN vers l'offre en ligne la plus adapté à leurs besoins.

Si vous souhaitez faire partie des offres référencées, merci de nous adresser votre planning et vos actions de communication sur les réseaux sociaux ou YouTube par mail à Aurélie (communication.laligue@ufolep-usep.fr).

#### **UFO STREET:**

Suite au Comité de pilotage spécial COVID-19 de l'UFO STREET qui a eu lieu mercredi 29 avril vous trouverez le compte rendu ainsi que la vidéo si vous souhaitez regarder le temps de visioconférence.

• Compte rendu et vidéo.

## Séjours socio-sportifs :

Retrouvez le compte rendu de la visioconférence du 6 mai dernier ainsi que le message de l'ANCV à ses partenaires qui fixent les conditions et les modalités d'accompagnement en période de COVID-19 pour la période estivale (juin, juillet, août).

Pour rappel, ce dispositif, permet pour cet été une aide financière de 150 euros par jeune pour des séjours sociosportifs ou une aide financière au cas par cas des sorties à la journée pour les publics de moins de 25 ans issus des QPV et ZRR.

- Compte rendu visioconférence,
- Message de l'ANCV.

## Actualité des partenaires :

#### **ANCT:**

## Contacter et/ou maintenir le lien avec les délégué·e·s du préfet :

Liste nationale des délégué·e·s du préfet et leurs contacts à consulter/télécharger :

- https://drive.google.com/open?id=1tnKKojtp34 Q42PNI5Ibdjump4s4XMhF.
- Courrier type de contact avec les collectivités / services de l'Etat à consulter / télécharger :
  - https://drive.google.com/open?id=1TnjgEiDf1ADPGwuw7qNsXItHN-IHwhwn.

Fond de 15 millions d'euros pour assurer la continuité éducative : Plus de 9 millions d'euros sont mobilisés par le ministère chargé de la Ville et du Logement pour renforcer l'ambition scolaire pendant le confinement mais aussi investir pour l'avenir. L'action a débutée par certaines préfectures et rectorats pour acheter des tablettes numériques et de clés 4G et s'assure qu'elle soit élargie à l'ensemble des quartiers prioritaires. Ce programme exceptionnel s'appuie d'abord sur les 80 cités éducatives lancées en 2019 par les deux ministères. Les crédits 2020 des Cités éducatives seront immédiatement mobilisables pour ces actions. L'enveloppe permettra aussi de couvrir les besoins recensés dans les quartiers, y compris hors périmètre des Cités éducatives.

• <a href="https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/covid-19-renforcer-la-continuite-educative-dans-les-quartiers-prioritaires">https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/covid-19-renforcer-la-continuite-educative-dans-les-quartiers-prioritaires</a>.

Vous pouvez faire part de vos questions, des difficultés rencontrées par les habitants des QPV ou des solutions et initiatives identifiées localement et à partager avec les acteurs de la politique de la ville à l'adresse suivante : mobilisation.assos.covid19@anct.gouv.fr.

#### **DJPEVA:**

La direction de la jeunesse et de la vie associative - DJEPVA vient de lancer l'appel à projets « Plan mercredi » 2020, les associations d'éducation populaire disposant d'un agrément national « jeunesse éducation populaire » peuvent envoyer leur candidature jusqu'au 30 juin à minuit. Les dossiers de demande de subvention accompagnés de la fiche de Candidature doivent être présentés uniquement de façon dématérialisée via <u>Le Compte association</u> à l'adresse suivante :

• <a href="https://www.associations.gouv.fr/appel-a-projets-2020-pour-les-associations-de-jeunesse-et-d-education-populaire.html">https://www.associations.gouv.fr/appel-a-projets-2020-pour-les-associations-de-jeunesse-et-d-education-populaire.html</a>.

# Etudes INSEE sur les conditions du confinement (ressource par territoire pour aider formaliser son plan de relance local) :

Les mesures de confinement mises en place depuis le 17 mars 2020 touchent les populations de façon différenciée selon le type de logement qu'elles occupent ou la composition de leur ménage. L'Insee a souhaité rassembler différents indicateurs à l'échelle locale pour éclairer les phénomènes liés à la suroccupation des logements, et à la spécificité des ménages concernés (familles monoparentales, enfants en bas âge, personnes seules, ...). Ces éléments sont accessibles soit sous forme de cartes, soit sous forme de tableaux régionaux et départementaux, soit enfin sous forme de base de données téléchargeable. Une publication nationale accessible par le lien ci-dessous résume les grands messages que permettent de délivrer ces indicateurs.

https://www.insee.fr/fr/statistiques/4478728?sommaire=4476925

#### **Fédération Addiction:**

La Fédération Addiction maintient ses activités et communiquent des numéros d'urgence.

Les services Alcool info service, Drogues info service et Joueurs info :

Chat de 8h à minuit tous les jours et service de Questions-réponse et forums pour les usagers·ères et pour leurs proches ainsi que accueil téléphonique tous les jours de 8h à 2h du matin :

- https://www.alcool-info-service.fr/ 0 980 980 930,
- www.drogues-info-service.fr 0800 23 13 13,

• www.joueurs-info-service.fr - 09 74 75 13 13.

 $Pour \ les \ contacter: \underline{soutien.covid19@federationaddiction.fr}.$ 

#### L'observatoire de la laïcité

Pendant la période de l'Observatoire de la laïcité revient sur les idées fausses sur la laïcité. L'occasion de rappeler quelques fondamentaux qui devraient nous réunir plutôt que nous séparer.

- Les vidéos : https://twitter.com/ncadene,
- Leur site internet : <a href="https://www.gouvernement.fr/observatoire-de-la-laicite">https://www.gouvernement.fr/observatoire-de-la-laicite</a>.

## **Adultes relais**

Pendant la durée de la lutte contre la propagation du virus COVID-19, le versement de la subvention appelée « poste Adultes Relais » sera réalisé dès lors que le salarié n'a pas quitté son poste de travail (démission ou licenciement). De même, pour les salariés à temps partiels, les salariés en chômage temps plein ou partiel, les salariés en arrêt maladie...le paiement intégral du poste est maintenu. Afin de faciliter les échanges, l'ANCT a mis en place une adresse mail spécifique. Vous pouvez poser vos questions à mobilisation.assos.covid19@anct.gouv.fr.

https://www.fonjep.org.

Petit Guide pratique du de la confiné e « Prévention des risques psychologiques dans une période de confinement » réalisé par Mélanie Lafond, psychologue spécialisée en neuropsychologie :

• <a href="http://reseau.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Guide pratique petit guide du confinement Generation et culture.pdf">http://reseau.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Guide pratique petit guide du confinement Generation et culture.pdf</a>.

### **Communication:**

Veuillez trouver le document communication liée à cette pandémie. Ont été actualisés notamment les bonnes pratiques « A mon Rythme » « Toutes Sportives » et « UFO STREET » et mis à jour les nouveaux hashtag Sport Société.

Guide.

Pour le Comité Directeur National, Arnaud JEAN Président

Retrouvez la page d'information mise en place par le gouvernement : https://www.gouvernement.fr/.